



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Lancement des travaux du ruisseau de contournement de la Jogne

Broc, le 12 juillet 2021

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet,
Messieurs les syndics,
Messieurs les représentants de l'Office fédéral de l'environnement,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Directeur,
Messieurs les chefs de Service,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'être là aujourd'hui pour marquer le lancement de ces travaux. Ils font partie d'un long processus de mise en œuvre la loi fédérale sur la protection des eaux pour rendre à la nature et à la biodiversité toute leur place.

Les cours d'eau fribourgeois hébergent 42 espèces de poissons, dont 33 indigènes et plus de la moitié sont considérés comme menacés. Un des facteurs importants de cette menace est l'absence de libre migration entravée par des ouvrages. De façon générale, toutes les espèces piscicoles se déplacent plus ou moins régulièrement le long du cours d'eau. Ces mouvements vers l'amont et l'aval ont lieu dans les différentes phases du développement. Ils sont souvent motivés par le besoin de rejoindre un habitat indispensable à la phase de vie correspondante. Les poissons recherchent ainsi activement des zones adaptées à leur reproduction, à leur croissance, à leur hivernage, à leur repos ou à la nécessité de trouver un d'abri. Au niveau national, 6 des 7 poissons migrateurs longue distance sont éteints en Suisse.

Pour que les poissons puissent se déplacer librement le long des cours d'eau et de leurs affluents, il convient également d'éliminer autant que faire se peut les obstacles non liés à l'exploitation de la force hydraulique. Les mesures nécessaires sont alors prises dans le cadre de la revitalisation des cours d'eau. Sur les quelque 10'000 ouvrages de protection contre les crues du canton, une partie importante constitue une barrière à la migration piscicole. Des projets de rétablissement de la migration non liée à la force hydraulique sont en cours notamment sur la Sarine. A la hauteur du camping d'Enney par exemple, le rétablissement de la migration permettra de recréer le continuum fluvial sur la Sarine dans l'Intyamon.

Nous sommes réunis ici à Broc pour marquer le début d'un chantier important : Les travaux d'assainissement de la Jogne qui démarrent aujourd'hui se feront en deux phases. Dès aujourd'hui la création d'un ruisseau de contournement de la Jogne dans la zone alluviale et en 2024 la création

d'une grande bassière dans laquelle pourront séjourner les poissons ce qui contribuera aussi à la démustication de la zone alluviale.

Pourquoi ces deux phases ? Nous avons voulu profiter d'une possibilité qui se présente très rarement dans le cadre d'intervention sur les cours d'eau : la possibilité de laisser l'eau créer sa propre dynamique. Nous allons donc laisser l'eau s'écouler librement dans le périmètre de la zone alluviale pendant un certain temps. Le suivi environnemental du chantier permettra ensuite d'apporter les éventuels aménagements complémentaires pour garantir à terme un bon fonctionnement du système. Cette approche permettra de limiter au maximum les atteintes au milieu naturel sensible. Cette zone alluviale d'importance nationale possède une valeur écologique très importante, il s'agit de la plus grande saulaie blanche du pays. Il était à nos yeux indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour combiner au mieux les objectifs d'assainissement de la force hydraulique et de mise en valeur de ce biotope protégé.

Le ruisseau de contournement a pour principal objectif de créer, dans la zone alluviale, un cours d'eau avec une morphologie variée, non soumis aux éclusées, présentant des conditions de vie favorables pour accueillir une faune et une flore diversifiées et typiques de ce milieu.

Ce ruisseau de contournement de 1.1 km, en parallèle au canal de la Jogne, pourra également servir de voie de migration pour les espèces fréquentant le lac de la Gruyère et qui se reproduisent dans ses affluents comme la truite lacustre, la truite de rivière et l'ombre de rivière. A terme ce ruisseau de contournement alimentera en permanence la « grande bassière », que j'ai évoquée tout à l'heure.

100 ans après la construction du barrage de Montsalvens, ce projet d'assainissement corrige les problèmes qu'il a pu engendrer et que nos prédécesseurs n'avaient tout simplement pas imaginés. Cela montre à quel point il est essentiel aujourd'hui d'appréhender tous nos projets dans la perspective d'un développement durable. Nous n'éviterons certes pas les erreurs, mais nous pouvons espérer les atténuer.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet : le Groupe E, les différents services de l'Etat impliqués, les organisations environnementales et les personnes présentes.